

CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 février 2020

LAVEISSIERE

ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'Adressage
2. Réunion avec les services d'Orange
3. Convention Scolaire : AMI
4. Réforme de la DGFIP
5. Agenda 2020 : les temps forts
6. Edition de l'Annuaire des Maires
7. Approbation du Compte d'exploitation 2019
8. Vote du Budget 2020
9. Questions diverses



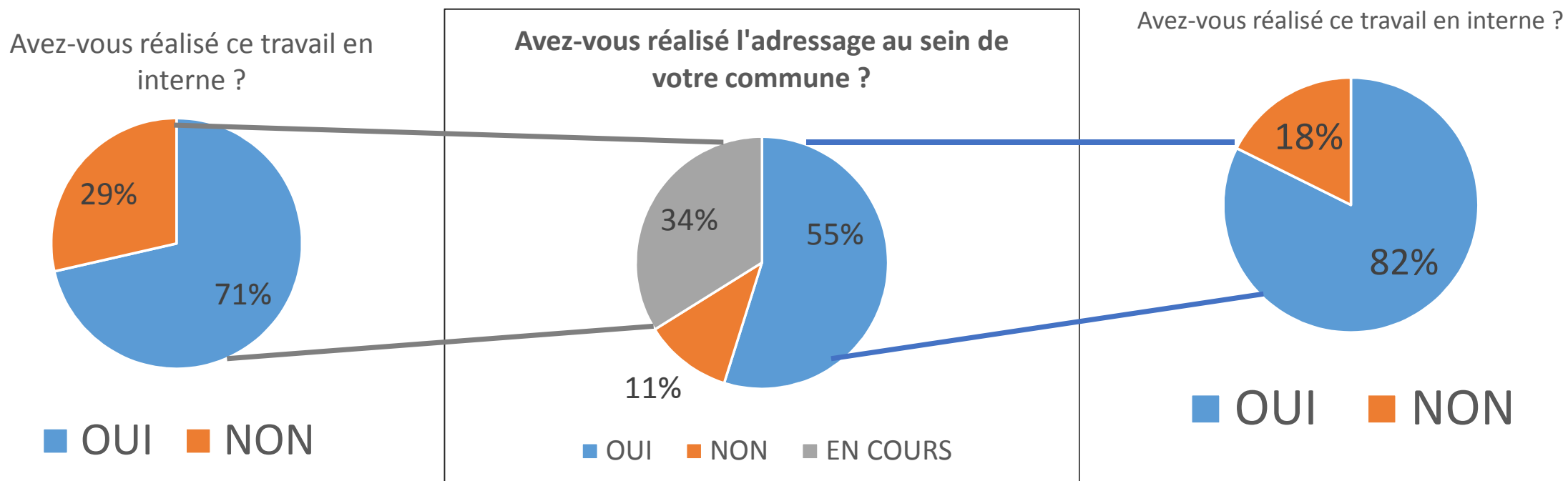
1- ADRESSAGE

→ Questionnaire auprès des communes via le site de l'AMF 15

https://www.amf15.fr/article_313_1_adressage---_fr.html

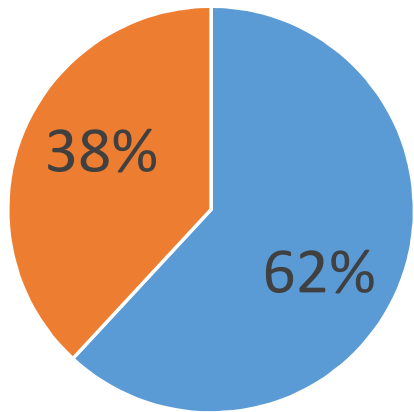
→ Envoi du guide de l'adressage via la Newsletters du mois de janvier

Résultats analysés d'après 62 réponses



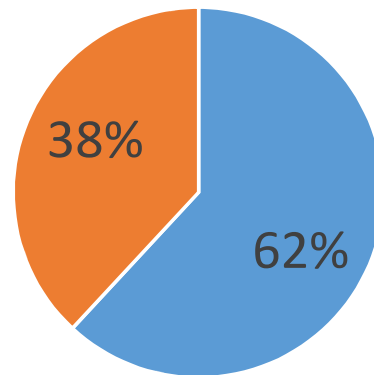
Parmi les communes étant en train de réaliser la démarche d'adressage (EN COURS à la Q1)

Avez-vous réalisé ce travail par un prestataire extérieur ?



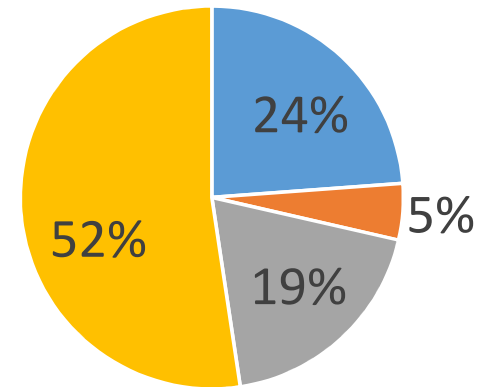
■ oui ■ non

Quel est le nom du prestataire extérieur ?



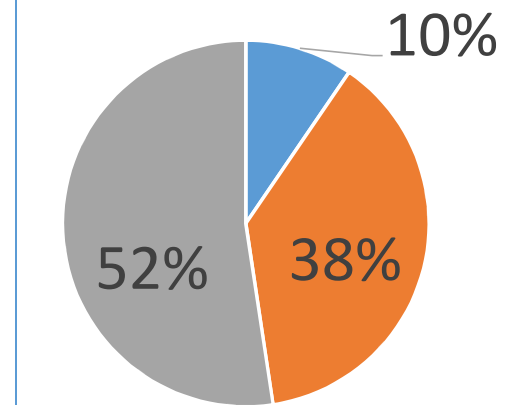
■ La poste ■ non précisé

Pouvez vous préciser le coût de la prestation ?



■ < -500€ ■ <500€-1000€>
■ <1000€-2000€> ■ > +2000 €

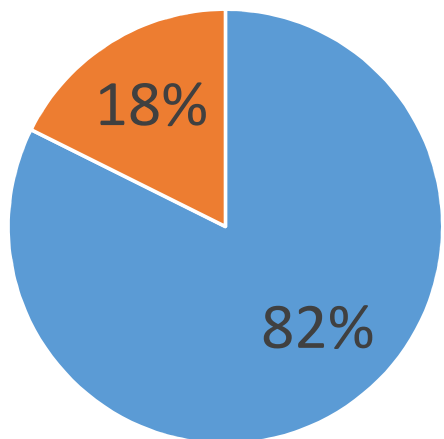
Avez-vous renseigné le fichier Guichet Adresse de l'IGN ?



■ oui ■ non ■ en cours

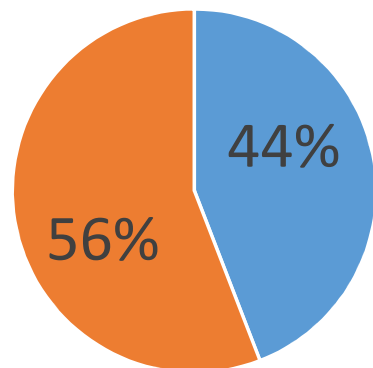
Parmi les communes ayant réalisées la démarche d'adressage (OUI à la Q1)

Avez-vous réalisé ce travail par un prestataire extérieur ?



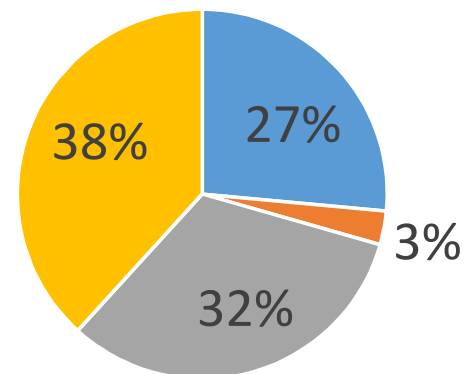
■ oui ■ non

Quel est le nom du prestataire extérieur ?



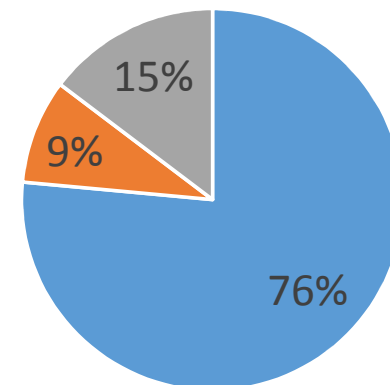
■ La poste ■ Non précise

Pouvez vous préciser le coût de la prestation ?



■ < -500€ ■ <500€-1000€>
■ <1000€-2000€> ■ > +2000 €

Avez-vous renseigné le fichier Guichet Adresse de l'IGN ?

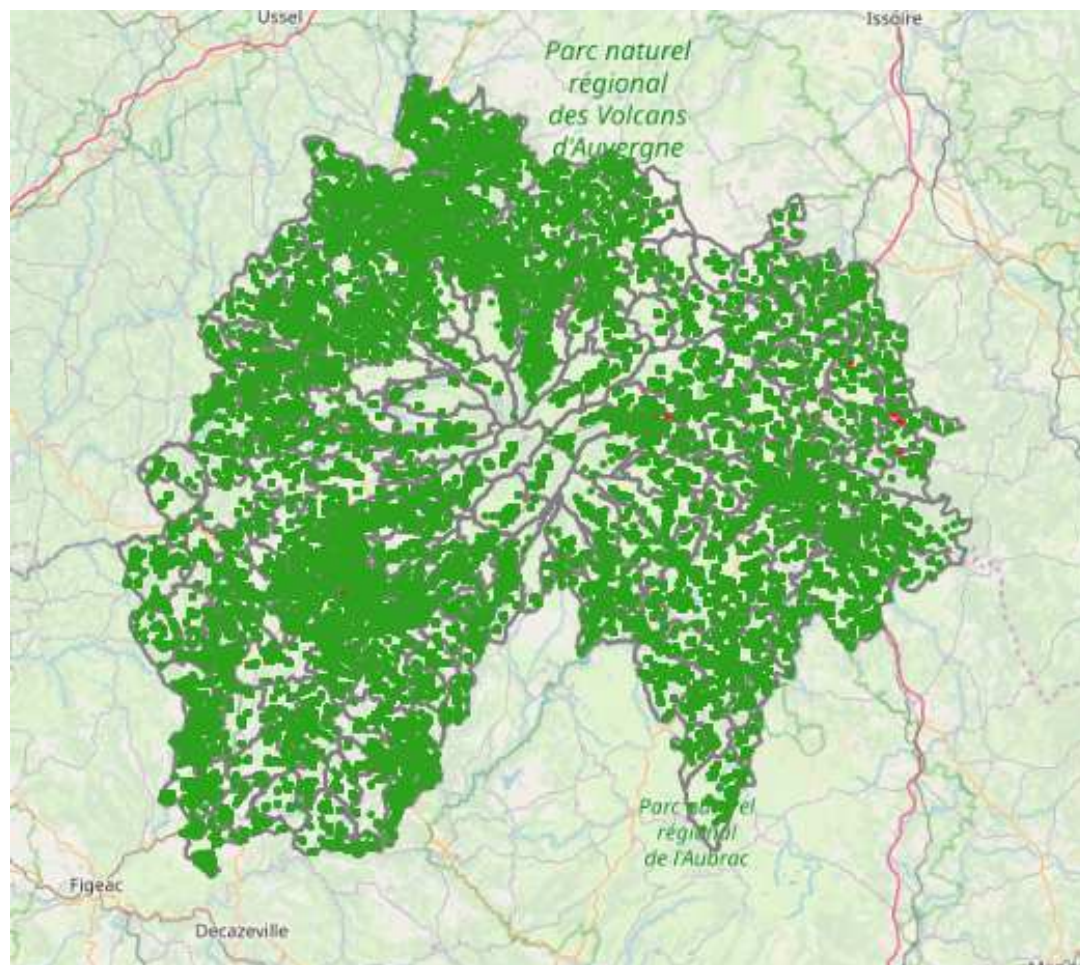


■ oui ■ non ■ en cours

➔ Réalisation d'un état des lieux de l'adressage via le site Atlas Cantal



Réunion avec les services du département 10 février 2020



CA : 27/02/2020/LAVEISSIERE

<https://atlas.cantal.fr/V4/kernel/index.php>

Superposition des données IGN et DGFIP donc impossibilité à ce jour de créer un état des lieux cartographique en utilisant le fichier Guichet Adresse

→ Proposition de procédure et remontée d'informations



COMMUNE

Saisit les données via

Envoie le fichier excel des adresses

Informe les partenaires



Base Adresse Nationale

GUICHET ADRESSE

<p>FINANCES PUBLIQUES Direction Départementales des Finances Publiques</p> <p>Direction Départementales des Finances Publiques 39 rue des Carmes 15012 AURILLAC Cedex</p> <p>ddfip15@ddfip.finances.gouv.fr</p>	<p>La Poste</p> <p>Gilles DARMON Réfèrent Adresse La POSTE Direction courrier Auvergne 1 rue Louis Renon 63000 CLERMONT-FERRAND</p> <p>gilles.darmon@laposte.fr</p>
<p>SAPEURS POMPIERS CANTAL</p> <p>SDIS du Cantal</p> <p>Service Opérations / Prévision 86 avenue de Conthe CS 90627 15006 Aurillac Cedex</p> <p>p.mariou@sdis15.fr</p>	<p>IGN INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE</p> <p>IGN Direction Interrégionale Centre-Est</p> <p>Collecteur du Cantal Direction interrégionale centre-est 239, rue Garibaldi 69422 LYON Cedex 03</p> <p>Dir-centre-est@ign.fr</p>

Contact : M. CELLARIER

Transmission du fichier

Auvergne numérique



2- ORANGE



Réunion avec les
services d'Orange
17 février 2020

Compte rendu des échanges :

- Afin de faciliter les échanges et coordonner les dysfonctionnements sur le terrain, il est proposé de désigner dans chaque commune, **un référent « Numérique- Télécommunication »** en lien direct avec M. NGUYEN – interlocuteur privilégié des élus
- **Une communication dédiée « la technologie de l'information pour les Nuls »** est en cours de rédaction par les services d'Orange pour fédérer autour de l'inclusion numérique
- **Un flyer synthétique** sera réalisé par l'AMF 15 en lien avec ORANGE pour déterminer la procédure et les interlocuteurs

Avis du conseil d'Administration :

→ proposition de désigner un référent « Numérique » dans chaque conseil municipal

3- CONVENTION SCOLAIRE

MISE EN ŒUVRE DU 2^{ÈME} AVENANT SIGNÉ LE 06 JANVIER 2020 À MASSIAC

→ Appel à Manifestation d'Intérêt a destination des territoires volontaires

OBJECTIF

Volonté de préserver pour le Cantal, département rural de moyenne montagne, un tissu scolaire susceptible d'offrir aux élèves cantaliens une école qui garantisse leur réussite scolaire mais aussi favorise un accès à l'enseignement supérieur à la mesure des bons résultats constatés dans les cursus primaires et secondaires.

QUI PEUT RÉPONDRE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ?

Les collectivités territoriales c'est-à-dire les personnes morales de droit public qui exercent sur leur territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État (communes, groupements de communes, EPCI, département).

L'appel à manifestation d'intérêt associera les représentants des usagers, les services de l'État, les partenaires du système éducatif (monde professionnel, artistique et culturel, sportif, ...), les associations et organismes partenaires de l'école (FAL, UDAF, DDEN, ...).

CA : 27/02/2020/LAVEISSIERE

QUELS CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ?

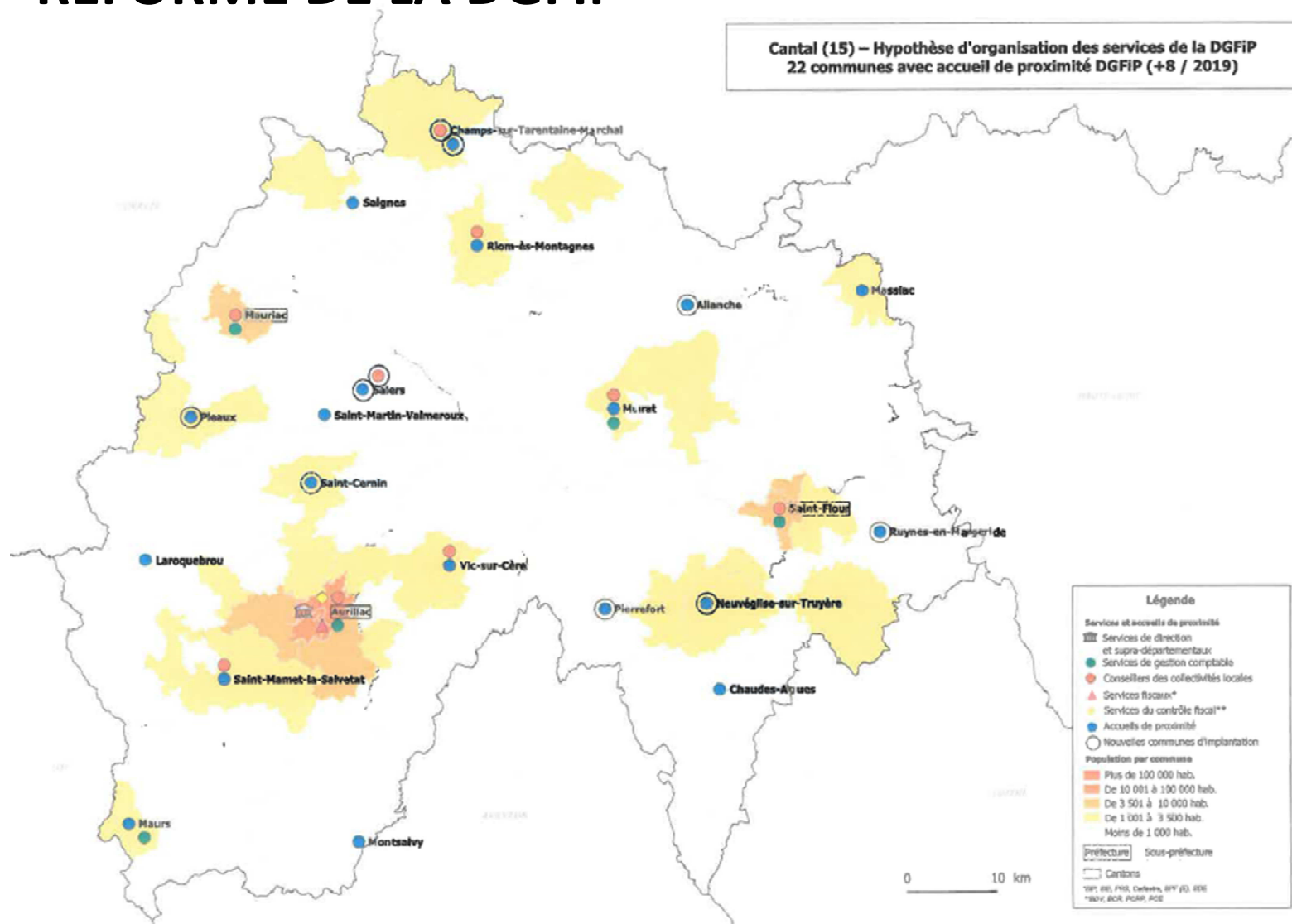
- Les projets doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de l'avenant à la convention et devront avoir comme ambition les objectifs décrits ci-dessus dans le paragraphe 2, et notamment la redéfinition de l'échelle du territoire scolaire.
- Les projets s'inscriront dans une démarche innovante ou expérimentale visant à améliorer qualitativement et durablement le tissu scolaire cantalien.
- Les projets doivent être mis en œuvre au titre des années scolaires 2020-21, 2021-22 et 2022-23.

COMMENT PRÉSENTER UN PROJET POUR OBTENIR UN ACCOMPAGNEMENT ?

- **établir un état des lieux** de leur territoire scolaire dont le périmètre sera préalablement défini et en donner les caractéristiques d'un point de vue qualitatif et quantitatif (localisation, compétence scolaire, compétence périscolaire, évolution de la démographie scolaire, application de la charte de la qualité d'accueil dans les écoles du Cantal).
- **explicitier leur projet global d'évolution ou de réorganisation de l'offre scolaire et périscolaire** en précisant les contours territoriaux du ou des RET, la dimension pédagogique et éducative, les aspects immobiliers et d'équipement, etc
- **Ils formuleront les objectifs de leur démarche et établiront un recensement des actions prévisionnelles** qui seront mises en œuvre au cours du projet triennal.
- **Ils présenteront leurs besoins en accompagnement**, puis, à l'issue de cette démarche seront **définis les moyens nécessaires à la concrétisation du projet** : éléments de carte scolaire, de réorganisation pédagogique, d'allocation de financements ou de dotation d'équipements (DETR), de construction de PEdT, d'aide à l'usage du numérique éducatif, d'élaboration d'actions relevant du domaine des arts, de la culture et des sports, ...

4- REFORME DE LA DGFIP

Cantal (15) – Hypothèse d'organisation des services de la DGFIP
22 communes avec accueil de proximité DGFIP (+8 / 2019)



5- AGENDA 2020

MARS

Installation du CM

15 1^{er} tour

Entre le 20 / 22

22 2nd tour

Entre le 27 / 29

AVRIL

Installation du CC

24

Au plus tard

MAI

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

30

Aurillac

JUIN

UNIVERSITE DES
MAIRES

20

Aurillac

JUILLET- AOUT

SEPTEMBRE

**CONSEIL
ADMINISTRATION ?**

FORMATION

OCTOBRE

FORMATION

NOVEMBRE

24 /

CONGRES DES

26

MAIRES

A : 27/02/2020/LAVEISSIERE

DECEMBRE

**CONSEIL
ADMINISTRATION ?**

FORMATION

Modification des statuts lors de l'AG ?

Article 3 : Election des membres du Conseil d'Administration

L'élection des membres du Conseil d'Administration a lieu sur le principe du scrutin de liste.

Conformément à l'article 7 des statuts, il est rappelé que le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, les Maires d'Aurillac, Saint Flour et Mauriac sont membres de droit du Conseil d'Administration.

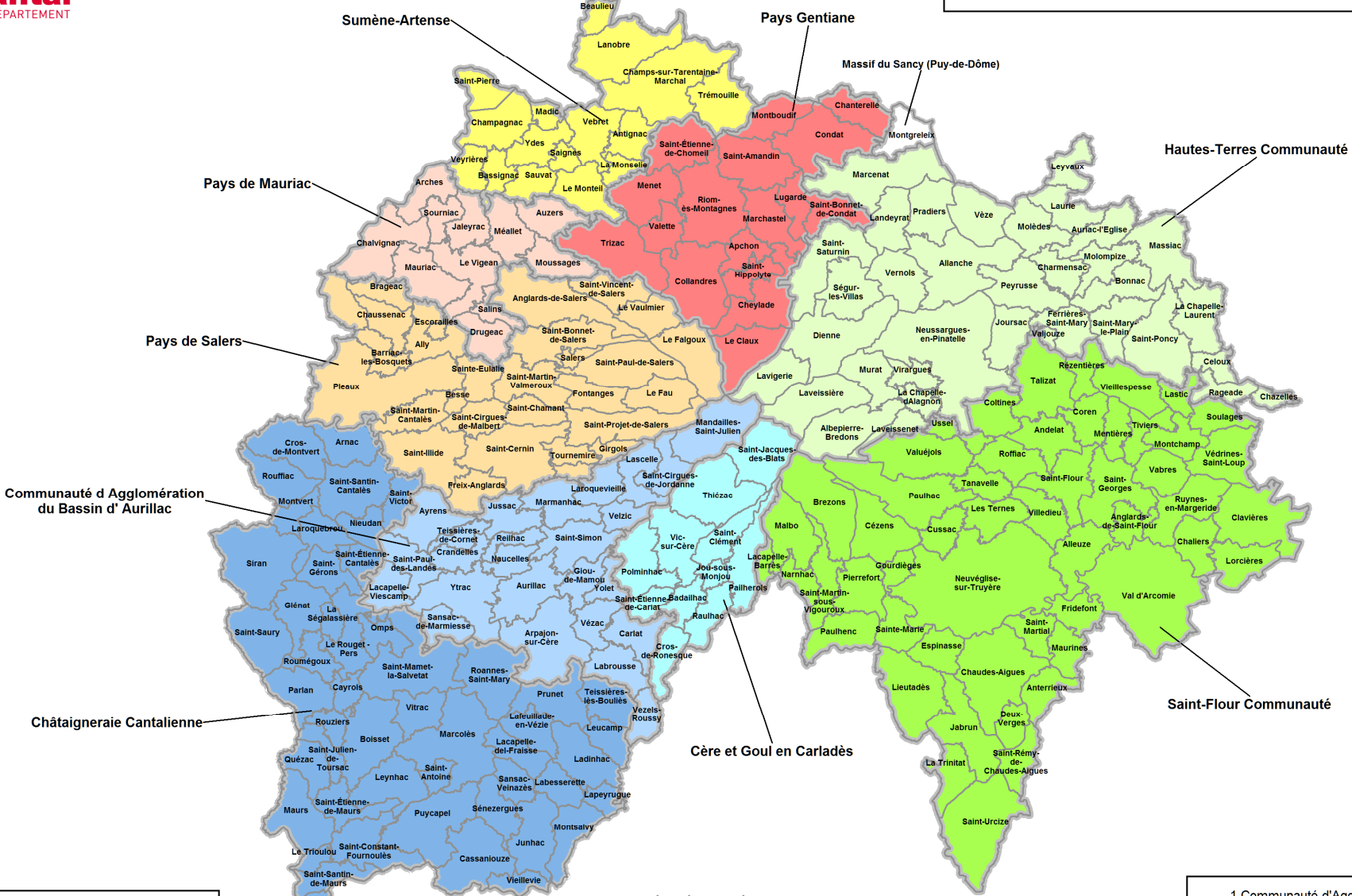
Chaque liste doit donc comprendre :

- 7 Maires pour l'arrondissement d'Aurillac, 6 Maires pour l'arrondissement de Saint Flour, 5 Maires pour l'arrondissement de Mauriac
- 3 Président(e)s des EPCI de l'arrondissement d'Aurillac (ou leurs représentants) dont 1 pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- 3 Président(e)s des EPCI de l'arrondissement de Saint Flour (ou leurs représentants) dont 1 pour la communauté de communes du Pays de Saint-Flour
- 2 Président(e)s des EPCI (ou leurs représentants) de l'arrondissement de Mauriac.

Article 9 – Bureau

- Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau composé de :
- Un(e) Président(e)
- 4 Vice-Président(e)s dont 1 représentant les structures intercommunales
- Un(e) Secrétaire Général(e)
- Trois Secrétares adjoint(e)s
- Un(e) Trésorier(e)
- Un(e) Trésorier(e) adjoint

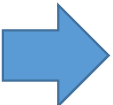
**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
(au 1 Janvier 2019)**



Réalisation: DAT/SIN/SIG
Sources: Préfecture du cantal; Arrêté n°2018-1254 (Janvier 2019)

CA : 27/02/2020/LAVEISSIERE
Echelle : 1/500000

1 Communauté d'Agglomération
8 Communautés de communes



Aurillac

PRE
PROGRAMME

Centre des
Congrès

Samedi
20 juin
2020

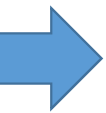
Matin

- 8h30 : Café – accueil
- **9h00 : Ouverture des travaux par M. le Président de l'AMF 15**
- **9h15 : Le rôle du département, du conseil régional et de la préfecture**
 - Intervention du Psd du CD 15
 - Intervention du Psd de la Région
 - Intervention du Préfet
- **10h45 : Atelier 1 : Elaboration du budget**
Réflexion générale sur les finances locales , fiscalité, recettes, dépenses, ratios, principaux partenaires
Temps d'Echanges

12h30 : Déjeuner

Après-
midi

- **14h00 : (Au choix)**
Atelier 2 : Pouvoirs de police du Maire
Intervenants : AMF
Atelier 3: Responsabilité pénale et civile du Maire
Intervenants : AMF
- **15h30 : (Au choix)**
Atelier 4 : Fondamentaux de l'intercommunalité
Intervenants : AMF
Atelier 5 : Le fonctionnement du Conseil Municipal
Intervenants : AMF
- **17h15 : Clôture** CA : 27/02/2020/LAVEISSIERE



CANTAL

PRE
PROGRAMME

SEPTEMBRE
2020



URBANISME, HABITAT, ACTION FONCIERE

½ journée

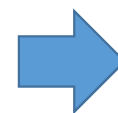
- 9h00 : Habitat et politique de la Ville

Outils coercitifs

A noter Intervention pressentie de l'ARS sur l'habitat indigne dans le cadre du PDLHAPD (Plan Départemental d'action pour le Logement des Personnes Défavorisées)

- 10h30 : Rénovation Energétique des Bâtiments

A noter Intervention pressentie du CPIE et de l'ARS concernant les outils de prévention Santé – Environnement
L'Ambroisie, La qualité de l'air, Le Radon



CANTAL

PRE
PROGRAMME

OCTOBRE
2020



URBANISME, FISCALITE URBANISME , ACTION FONCIERE

- Urbanisme règlementaire
- Fiscalité de l'urbanisme (à confirmer)

½ journée



PRE PROGRAMME

3 cantons



FINANCES ET FISCALITE LOCALES

- 13h30 :Analyse financière et suivi d'investissement
 - Mme CARSAC
 - M. FOURNIER

Georges BRAS
en 2021 MAi

Lieu à définir



3 cantons

Lieu à définir

DECEMBRE
2020



FINANCES ET FISCALITE LOCALES

- 13h30 : Fondamentaux du budget
 - DGFIP ?
 - M. MONTIN

 - Mme CARSAC
 - M. FOURNIER

PRE PROGRAMME



6- EDITION ANNUAIRE DES MAIRES 2020-2026



→ Reconduction de l'annuaire des Maires ?

➔ Insertion publicitaire auprès des annonceurs



Bon de commande



Annuaire de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI
du Cantal - Edition 2014-2020

Tarifs et surfaces publicitaires

Emplacement standard en quadrichromie			
Surfaces publicitaires	Tarif *	Nombre d'annuaires offerts	Cocher votre choix
1/2 page	1 200 €	7	
1 page	2 200 €	12	

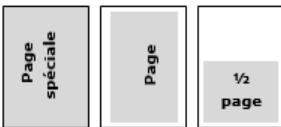
Emplacements spéciaux en quadrichromie			
Surfaces publicitaires	Tarif *	Nombre d'annuaires offerts	Cocher votre choix
2 ^{ème} de couverture	2 500 €	15	
3 ^{ème} de couverture	2 500 €	15	
4 ^{ème} de couverture	3 000 €	20	

Fichier fourni au format PDF

*TVA non applicable - art 261-7-1 du Code général des impôts

Descriptif :

- Edition 2014-2020
- Parution : 4^{ème} trimestre 2014
- Format fermé 14x21cm
- Impression : quadri
- Tirage : 1 500 exemplaires
- Un bon à tirer sera adressé à chaque annonceur



Partie à compléter

Raison sociale :
.....

Nom-Prénom du signataire :
.....

Est intéressé(e) par une insertion publicitaire

N'est pas intéressé(e)

Tél.

Email :

Code Postal :

Ville :

Conditions de règlement : 30% à la commande par chèque, à l'ordre de AMF15, le solde au 31/10/2014 par chèque ou virement

Montant TOTAL

Signature précédée de la mention « bon pour accord » - Date et cachet de l'entreprise

BUDGET 2014
31 200 €

Acompte Caisse d'épargne encart pub annuaire	360,00
Acompte Eurovia	360,00
Acompte Entreprise marquet	360,00
Acompte Carism'auto	360,00
Acompte Entreprise Chavinier	360,00
Acompte ADMR	660,00
Acompte présence Verte	360,00
Acompte Pact Cantal	360,00
Acompte Entreprise Roland Daudé	360,00
Acompte SAS Serge Potel	400,00
Acompte l'Entreprise Electrique	360,00
Encart pub annuaire Géometre SCP Allo	1 250,00
Solde Eurovia	840,00
Encart pub annuaire Conseil Général du Cantal	2 200,00
Solde SAS Serge POTEL Annuaire	800,00
Solde SA Chavinier Annuaire	840,00
Solde l'Enteprise Electrique	840,00
Encart pub annuaire Syndicat dep energie Cantal	2 200,00
Solde Caisse d'Epargne encart pub annuaire	840,00
Solde annuaire ADMR	1 540,00
Solde annuaire Entreprise Marquet	840,00
Encart pub annuaire ERDF	1 200,00
Encart pub Logisens	2 500,00
Encart pub groupama	3 000,00
Solde Annuaire PACT Cantal	840,00
Solde Annuaire SARL DAUDE	840,00
Encart pub annuaire Crédit Agricole	2 200,00
Solde encart pub annuaire Présence Verte	840,00
Solde encart pub annuaire Cabinet Cros	1 250,00
Participation encart pub annuaire La Poste	1 200,00
Participation encart pub annuaire Daktaland	840,00

Liste des annonceurs 2014



7-Présentation du compte d'exploitation 2019

COMPTE EXPLOITATION 2019

RECETTES	2019	2018	DEPENSES	2019	2018
Cotisations Nationales Communes	28 080,48 €	28 005,46 €	Cotisations Nationales communes	19 482,00 €	19 584,00 €
Cotisations Départementales Communes	41 537,48 €	40 171,41 €	Cotisations Nationales EPCI	4 848,00 €	4 873,00 €
Cotisations Nationales EPCI	7 055,70 €	6 974,51 €	Traitements et salaires	26 411,12 €	24 638,57 €
Cotisations Départementales EPCI	6 983,94 €	7 149,16 €	Charges Sociales (PP+PS)	21 862,58 €	25 220,49 €
Organisation AG et encaissement Repas	1 160,00 €	1 719,00 €	Prèlevement à la source	1 803,00 €	
Partenariat soirée congrès	8 500,00 €	10 500,00 €	Assemblée Générale	1 837,09 €	2 307,80 €
Participation des Elus soirée congrès	1 140,00 €	1 243,75 €	organisation soirée congrès	8 210,00 €	10 543,60 €
Ristourne AMF sur cotisations (7,5%)	1 824,75 €	1 834,28 €	Honoraires Expert comptable (déclarations sociales - payes)	637,80 €	386,40 €
Participation publicitaire CNAS	440,00 €	440,00 €	Frais de déplacement réunions et honoraires intervenants	2 367,90 €	1 603,67 €
Remboursement AMF frais dptl réunions	437,92 €	186,41 €	Inscriptions et frais déplacement congrès AMF 2019	5 685,86 €	2 429,85 €
Ventes Annuaire AMF15 et Guides Biens de section	0,00 €	47,72 €	Frais organisation réunions	520,20 €	980,00 €
Chèques de table (part salariés)	355,18 €	338,09 €	Achat Chèques de table 1 salariée	855,00 €	850,00 €
Versement CPAM (ind. Maladie)	2 940,06 €	163,44 €	Fournitures de bureau	1 543,00 €	92,81 €
Erreur versement communes (Abnt Maires de France)	39,50 €	39,50 €	Abonnement revues et achat documentation	426,30 €	362,00 €
Frais de participation congrès AMF commune	475,00 €	380,00 €	Travaux imprimerie		424,79 €
remboursement congrès frais hébergement	2 915,00 €		NET 15 Hébergement internet et redevance annuelle	752,40 €	680,40 €
Commande groupée guides Doc Andam	301,00 €	1 210,00 €	Achat commande groupée carnets Doc Andam	180,60 €	1 041,84 €
Dividende Caisse d'Epargne	365,52 €	365,52 €	Frais d'inscription et déplacements congrès ANDAM	434,00 €	460,00 €
Intérêts livret A Caisse d'Epargne	565,52 €	559,97 €	Assurance RC Groupama	246,11 €	242,53 €
Intérêts livret B Banque Postale	36,26 €	25,82 €	remboursement erreur communes (cotisations)		659,54 €
Participation Formation Budget	680,00 €		Reversement à AMF frais de participation Congrès Cne	760,00 €	380,00 €
Subvention Mairie 2000 (ordinateur portable)	750,00 €		Reversement abnt Maires de France AMF (1 commune)	39,50 €	39,50 €
versement acompte Ecosse		13 497,00 €	Vrst cotisations (ANDAM-CDT)	73,00 €	73,00 €
Cotisations communes erreur		659,54 €	Avis d'obsèques Centre France	664,40 €	74,40 €
Remboursement Air France		58,19 €	Frais financiers (BPostale - Caisse d'épargne)	99,49 €	83,90 €
			Divers (cafetière - tasse)	35,03 €	
			Reglement Acompte Ecosse		13 456,22 €
TOTAL RECETTES	106 583,31 €	115 568,77 €	TOTAL DEPENSES	99 774,38 €	111 488,31 €
			Solde créditeur	6 808,93 €	4 080,46 €
TOTAL	106 583,31 €	115 568,77 €	TOTAL	106 583,31 €	115 568,77 €

CA : 27/02/2020 LA FESSIERE

Avis du conseil d'Administration :

→ Approbation du Compte d'exploitation 2019 de l'AMF 15



8- BUDGET 2020

PRODUITS		PREVISIONNEL ARRONDI
COTISATIONS DES ADHERENTS		
	Cotisations Nationales Communes	28 920,00 €
	Cotisations Départementales Communes	47 150,00 €
	Cotisations Nationales EPCI	7 130,00 €
	Cotisations Départementales EPCI	7 580,00 €
	Ristourne AMF sur vrst cotisations communes (7,5 %)	1 520,00 €
	Ristourne AMF sur vrst cotisations EPCI (7,5 %)	380,00 €
SUBVENTIONS		
	Subvention Mairie 2000	1 000,00 €
	Subventions Université des Maires	6 000,00 €
PARTICIPATION DES PARTENAIRES		
	Partenariats soirée congrès	8 500,00 €
	Insertion publicitaire Annuaire	30 000,00 €
	Participation CNAS	440,00 €
PARTICIPATION DES ELUS		
	Congrès des Maires nationales	1 000,00 €
	Frais de restauration (réunions, AG)	1 200,00 €
	Frais de formation	2 000,00 €
REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT		
	Participation AMF National	400,00 €
PRODUITS FINANCIERS		
	Intérêt et dividendes	900,00 €
PARTICIPATION SALARIALE		
	Chèques déjeuners part salariale	330,00 €
AUTRES PRODUITS		
	vente annuaire	150,00 €
	vente brochures	150,00 €
	Divers	
RESULTAT EXERCICE		
	reprise de provision	
TOTAL RECETTES	CA : 27/02/2020/LAVEISSIERE	
	TOTAL	144 750.00 €

CHARGES		
VERSEMENT DES COTISATIONS NATIONALES		
	Cotisations Nationales communes (1)	20 250,00 €
	Cotisations Nationales EPCI	5 000,00 €
CHARGES DE PERSONNEL		
	Traitement et salaires	28 300,00 €
	Charges Sociales (PP + PS) + Agefos	23 600,00 €
	Prélèvement à la source	3 100,00 €
	Participation employeurs chèque déjeuners	860,00 €
	Autres charges de personnel (médecine du travail)	80,00 €
	Formation salariés	400,00 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
	Fournitures de bureau	500,00 €
	Achat de matériel informatique	1 000,00 €
	Frais de déplacement divers	1 000,00 €
	Participation réunions ANDAM	1 000,00 €
COMMUNICATION		
	Hébergement site internet	680,00 €
	Abonnement revues	500,00 €
	Travaux impression	600,00 €
	Impression annuaire des Maires	10 000,00 €
	Photographie officielle	1 000,00 €
	Goodies - objets publicitaires	9 000,00 €
	Vidéo - Portrait de territoire + Journal	10 000,00 €
ADHESION		
	Vrst cotisations (CDT - ANDAM)	75,00 €
CHARGES FINANCIERES		
	Frais financiers et divers	85,00 €
	Assurance RC Groupama	250,00 €
	Honoraires Cabinet comptable (Déclarations sociales - Payes)	450,00 €
PRESTATIONS AUPRES DES ADHERENTS		
	CONGRES DES MAIRES	
	Soirée partenariale (frais de bouche,transport, événementiel)	9 000,00 €
	Participation AMF 15 (frais déplacement, restauration)	2 500,00 €
	ASSEMBLEE GENERALE	
	(frais de bouche et réception)	1 500,00 €
	Location immobilières + sécurité	250,00 €
	CONSEIL ADMINISTRATION- REUNIONS	
	Frais de réception	500,00 €
	UNIVERSITE DES MAIRES	
	Honoraires intervenants	1 000,00 €
	Location immobilières	2 000,00 €
	Frais de réception	2 000,00 €
	Frais de communication	1 000,00 €
	FORMATIONS	
	Honoraires intervenants	5 000,00 €
	Frais de réception	500,00 €
	Frais de communication	1 000,00 €
AUTRES CHARGES		
	Divers et imprévus	770,00 €
TOTAL CHARGES		
	TOTAL	144 750,00 €

CA - 27/02/2020/LAVEISSIERE

9- QUESTIONS DIVERSES



Aurillac, le 20 février 2020

François BAROIN
Président de l'Association des Maires de
France
41, Quai d'Orsay
75007 Paris

Objet : Assurance-Chômage des Saisonniers : Station du Lioran – LAVEISSIERE (Cantal 15)
Réf Courrier : N° 2020-30

Monsieur le Président,

La réforme de l'assurance chômage est une étape importante dans la transformation profonde du marché du travail. L'objectif affiché de cette réforme est de mieux accompagner les demandeurs d'emploi et permettre aussi aux entreprises de trouver plus vite et mieux les compétences dont elles ont besoin sur le marché du travail.

Ce souhait, que nous partageons, se trouve cependant altéré par les nouvelles règles d'indemnisation du chômage qui entrent en vigueur au 1^{er} avril 2020 et qui impactent directement les saisonniers et par conséquent les communes dans les territoires de montagne.

Ainsi, la Commune de Laveissière, sur le territoire de laquelle se situe la station du Super Lioran, située dans le Cantal, relaie une vive inquiétude de la part de l'ensemble des restaurateurs, des entreprises mais aussi de la Société d'Economie Mixte, gestionnaire de la station de ski.

Il est important de souligner que les saisonniers recrutés subissent d'ores et déjà des conditions précaires et peu attractives : pénibilité du travail, salaires peu ou prou égaux au SMIC, incertitudes permanentes concernant leurs embauches, aggravées par des conditions météorologiques peu favorables.

Si cette précarité est accrue et si à cette précarité, s'ajoutent de fortes incertitudes concernant l'indemnisation du chômage, il est à redouter de fortes pénuries de main d'œuvre locale pour les années à venir.

Or, l'attractivité de ces emplois saisonniers doit absolument être maintenue pour répondre aux besoins de main d'œuvre des stations de ski, vitrines de nos territoires de montagne.

➔ Saisie de l'AMF 15 et CD 15 concernant l'assurance Chômage des Saisonniers

Par la présente, nous sollicitons donc l'appui de l'Association des Maires de France pour :

- Faire remonter l'inquiétude des communes situées en territoires de montagne face à une montée en puissance des préavis de grève pour la saison actuelle ;
- Engager un dialogue avec le Ministère du Travail dans le cadre du plan d'accompagnement, annoncé pour les saisonniers ;
- Parvenir à créer des conditions d'accueil favorables pour les saisonniers en luttant contre la précarité ;
- Valoriser le travail des saisonniers, main d'œuvre locale, garante du bon fonctionnement de la station et de l'activité économique et touristique dans son ensemble.

En espérant que notre requête commune retienne votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de l'AMF 15,

Christian MONTIN

ASSOCIATION DES MAIRES
DU CANTAL
28 avenue Gambetta
15015 AURILLAC Cedex

CA : 27/02/2020/LAVEISSIERE 71 46 20 15

Le Président du Conseil
Départemental du Cantal,

Bruno FAURE

Merci de votre attention